

QUELS LEVIERS POUR REINDUSTRIALISER ET DECARBONER L'INDUSTRIE DE LA VALLÉE DE LA SEINE ?

Contribution de l'Agence d'urbanisme Le Havre - Estuaire de la Seine à l'atelier organisé par le Journal de l'Axe Seine le 21 juin 2023.

LE DÉFI DE LA RÉINDUSTRIALISATION

L'indispensable accélération de la décarbonation des industries

Les enjeux climatiques connus depuis plusieurs années mettent en évidence l'indispensable besoin de décarbonation des industries. En parallèle, l'instabilité du contexte international et la crise sanitaire ont mis en évidence les dépendances fortes de la France en matière d'approvisionnement, et par conséquent souligné le besoin de réindustrialisation du territoire.

Dans ce contexte, l'avenir de l'industrie et de nos territoires est de retour dans le débat public : la réindustrialisation et la décarbonation sont liées, l'une ne pourra pas se faire sans l'autre. Si le secteur de l'industrie en France a d'ores-et-déjà grandement réduit ses émissions de GES (-44 % entre 1990 et 2015), la mise en œuvre du « Fit for 55 » implique néanmoins d'accélérer encore davantage la décarbonation du secteur industriel (cf. nouvelle stratégie énergie-climat et PPE à venir).

Au niveau international, un mouvement de régionalisation des échanges place l'industrie au centre des jeux de pouvoir, celle-ci devenant l'objet d'une concurrence internationale exacerbée : Inflation Reduction Act (IRA) aux USA, Plan industriel du Pacte Vert et Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) en Europe, etc. On assiste à une multiplication des dispositifs de soutien à la décarbonation et à la réindustrialisation par l'attrait de projets d'investissement. S'agissant de la France, on peut citer : France Relance, France 2030, projet de loi industrie verte, etc.

Si la décarbonation est un levier indispensable de la réindustrialisation, elle va au-delà du seul redéploiement de l'industrie (cf. efficacité énergétique, électrification des procédés, gouvernance...). La réindustrialisation est confrontée à des défis qui dépassent la « simple » réduction des émissions de GES, notamment en ce qui concerne la mobilisation du foncier, la création de richesses et d'emplois, la formation, les équilibres territoriaux...

La Vallée de la Seine, un territoire historiquement industriel et carboné

La Vallée de la Seine est un bassin industriel de premier plan au niveau national :

- Environ 620 000 emplois industriels en 2019, soit 9 % du total de l'emploi de la Vallée de Seine ;
- 19 % de l'emploi industriel national.

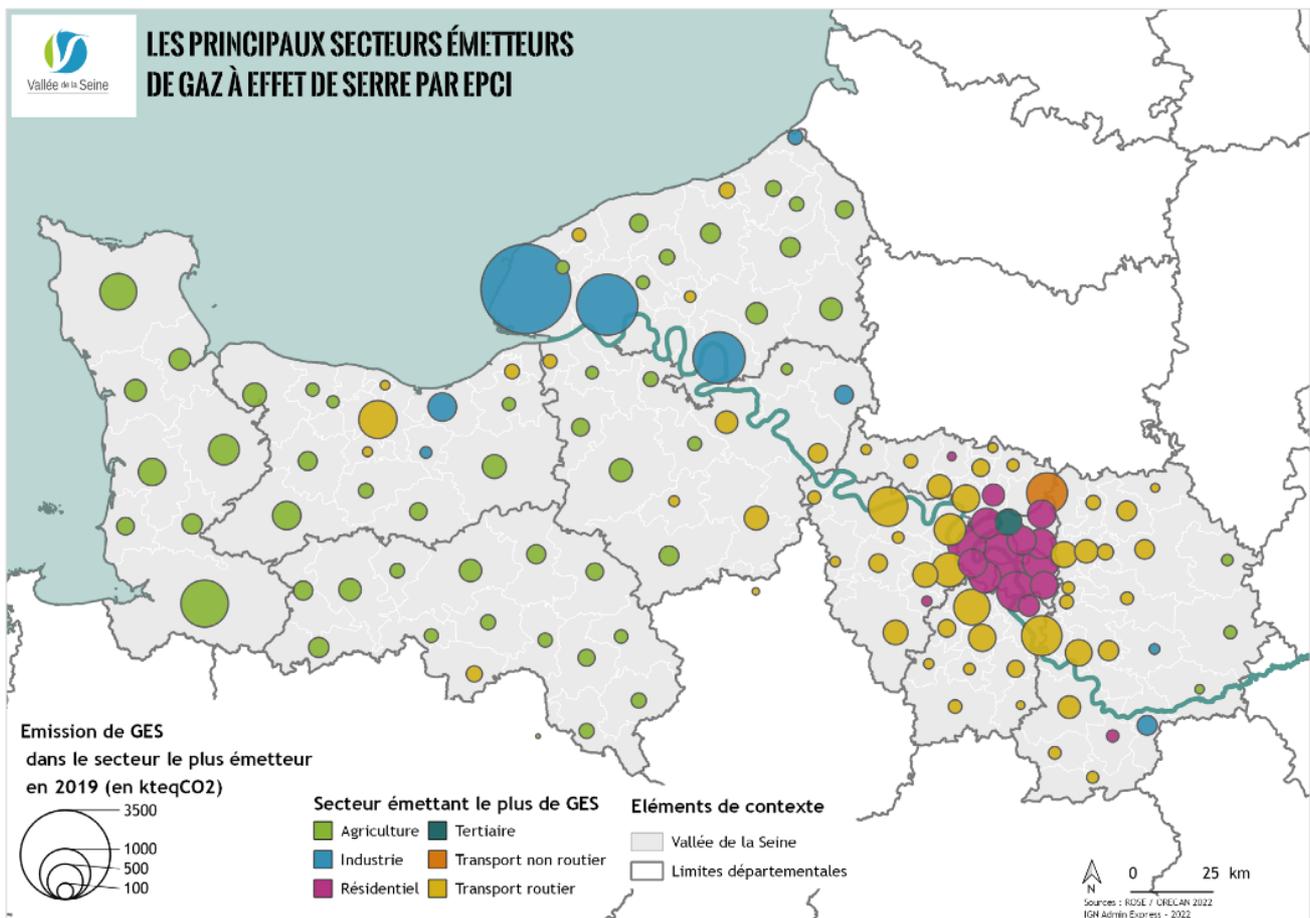
Un bassin industriel historiquement tourné vers les énergies fossiles et très émetteur de GES :

- Importance des secteurs de la chimie et la pétrochimie, de l'automobile, de l'aéronautique ;
- L'industrie représente 14 % des émissions de GES de la Vallée de la Seine en 2019 ;

- La Vallée de la Seine est aujourd'hui un des bassins les plus carbonés de France, avec les zones de Dunkerque et de Fos/Marseille.

Une industrie qui doit aujourd'hui se réinventer :

- La Vallée de la Seine a été particulièrement touchée par la désindustrialisation : l'emploi industriel y a baissé de 18 % entre 2008 et 2019, contre 14 % au niveau national ;
- Des enjeux environnementaux (limitation des émissions de GES) et fonciers (sobriété foncière) invitent à repenser à la fois les modèles économiques de l'industrie et la façon dont les territoires pensent leur développement économique.



LES LEVIERS

L'histoire déjà en marche de la décarbonation

La décarbonation est déjà une réalité sur la Vallée de la Seine : entre 2005 et 2019, les émissions du secteur industriel y ont baissé de 39 %. C'est le secteur ayant le plus fortement diminué ses émissions. Par ailleurs, une forte dynamique de projets en faveur de la réindustrialisation et de la décarbonation est à l'œuvre en Vallée de Seine, portée par les acteurs publics (Etat, Régions, EPCI) et privés.

La Vallée de la Seine est identifiée comme un territoire particulièrement stratégique pour le redéploiement et la décarbonation de l'industrie :

- Elle compte un grand nombre de « territoires d'industrie » (politique lancée en 2019) ;
- La Seine Normande a été labellisée « Zone industrielle bas carbone » (ZiBaC, 2023) ;
- On peut également mentionner des initiatives locales, telles que « Le Havre Ville portuaire intelligente ».

L'industrie de demain devra être différente de celle d'aujourd'hui

La Vallée de la Seine a de nombreux atouts pour être un territoire exemplaire de réindustrialisation et de décarbonation :

- Une culture du risque éprouvée ;
- Un tissu industriel dense ;
- Une structuration institutionnelle d'ores-et-déjà à l'œuvre (CPIER, HAROPA PORT...) ;
- Une très forte dynamique de projets ;
- Une concentration des centres de décision et de recherche.

De nombreux défis restent à relever :

- L'accès au foncier ;
- L'adaptation des compétences ;
- La production d'énergies renouvelables ou bas carbone ;
- L'acceptabilité sociale des projets.

Un triple enjeu se pose pour la Vallée de la Seine :

- Accompagner la décarbonation des sites industriels historiquement implantés et fortement carbonés ;
- Structurer les filières de la transition énergétique ;
- Renforcer la mise en circularité des ressources au sein des écosystèmes locaux.

Les leviers identifiés

Plusieurs leviers ont été identifiés pour accompagner la décarbonation de l'industrie :

- Renforcer l'efficacité énergétique des unités de production ;
- Favoriser l'électrification des procédés en remplacement des énergies fossiles ;
- Encourager les efforts de sobriété ;
- Faciliter la mise en circularité des ressources ;
- Développer la production d'énergies renouvelables ou bas-carbone ;

En ce qui concerne la réindustrialisation, il s'agit de :

- Simplifier les procédures administratives (objectif de division par deux des délais d'implantation) ;
- Faciliter l'accès au foncier (cf. sites clés en main) ;
- Améliorer l'acceptabilité sociale des projets industriels.

Des leviers communs aux objectifs :

- Structurer une gouvernance claire au service de la consolidation des écosystèmes locaux ;
- Soutenir l'innovation et son passage à l'échelle industrielle ;
- Accompagner l'adaptation des compétences par le développement d'une offre de formation adaptée ;
- S'inscrire dans les opportunités offertes par les appels à projets nationaux et européens (PIIEC, France 2030...).

Aujourd'hui, cependant, la question n'est pas seulement d'identifier les leviers à mobiliser, mais également de définir un cadre d'action pour concrétiser leur mise en œuvre (calendrier, financement, ingénierie, réglementation...).

LIEN VERS D'AUTRES RESSOURCES

« Les émissions de gaz à effet de serre », *Les données clés de la Vallée de la Seine*, coopération des agences d'urbanisme, février 2023

« La Seine en action(s) - Des projets pour une vallée décarbonée », webinaire du 3 février 2022 (disponible en replay et via une synthèse écrite)